



ROULARTA MEDIA GROUP

Société Anonyme

Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare

RPM Courtrai

TVA BE-0434.278.896

Questions écrites

Tout actionnaire qui a accompli les formalités de participation à l'assemblée peut poser des questions aux administrateurs ou au commissaire au sujet de leur rapport ou des points à l'ordre du jour. Les actionnaires peuvent poser ces questions oralement pendant l'assemblée, mais ils peuvent aussi les adresser par écrit à la société, en les transmettant pour le **vendredi 14 décembre 2012** au plus tard par lettre, par fax (051 26 65 93) ou par courriel (sophie.van.iseghem@roularta.be). Les administrateurs et/ou le commissaire y répondront alors oralement pendant l'assemblée, dans la mesure où la communication de données ou de faits n'est pas de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux de la société ou aux engagements de confidentialité souscrits par la société, ses administrateurs ou ses commissaires.